

AMP. / LP

MINISTÈRE  
DE  
**L'ÉDUCATION NATIONALE.**

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
**DES BEAUX-ARTS.**

DIRECTION  
DES  
SERVICES D'ARCHITECTURE

BUREAU  
DES  
MONUMENTS HISTORIQUES  
ET  
DES SITES.

Classement de Sites.

ÉTAT FRANÇAIS.

ARRÊTÉ.

*Le Ministre Secrétaire d'État à l'Éducation nationale.*

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des monuments naturels et des sites dans sa séance du 1er juillet 1943

Vu l'adhésion en date du 15 novembre 1942  
donnée par le Conseil Municipal des  
Montmorency

146-646-J. 4839. [37575]

ARRÊTE :  
ARTICLE PREMIER.

La Sente des Quatre-Sous avec sa table  
d'orientation sur le territoire de la com-  
-mune de MONTMORENCY (Seine-et-Oise).

est classé e parmi les sites et monuments naturels  
de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou  
pittoresque.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département d  
de Seine-et-Oise et au maire de Montmorency

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son  
exécution.

ART. 3.

Il sera transcrit au Bureau des hypothèques de la situation  
d Site classé

Paris, le - 5 NOVE 1943

Par déléation  
Le Conseiller d'Etat.  
Secrétaire Général des Beaux-Arts



Classement

# 1) Rapport Général

C'est de la "Sente des Quatre Sous" que l'on découvre, de Montmorency, le plus vaste panorama de la région parisienne : Paris, la vallée de la Seine toute la zone située au nord de la capitale, Pontoise et ses environs. La vue s'étend à plusieurs dizaines de kilomètres et l'on comprend sans peine que la Municipalité, propriétaire de cette petite bande de terrain autour d'un jardin privé, et le Syndicat d'initiative, aient fait ériger une table d'orientation fort utile à consulter.

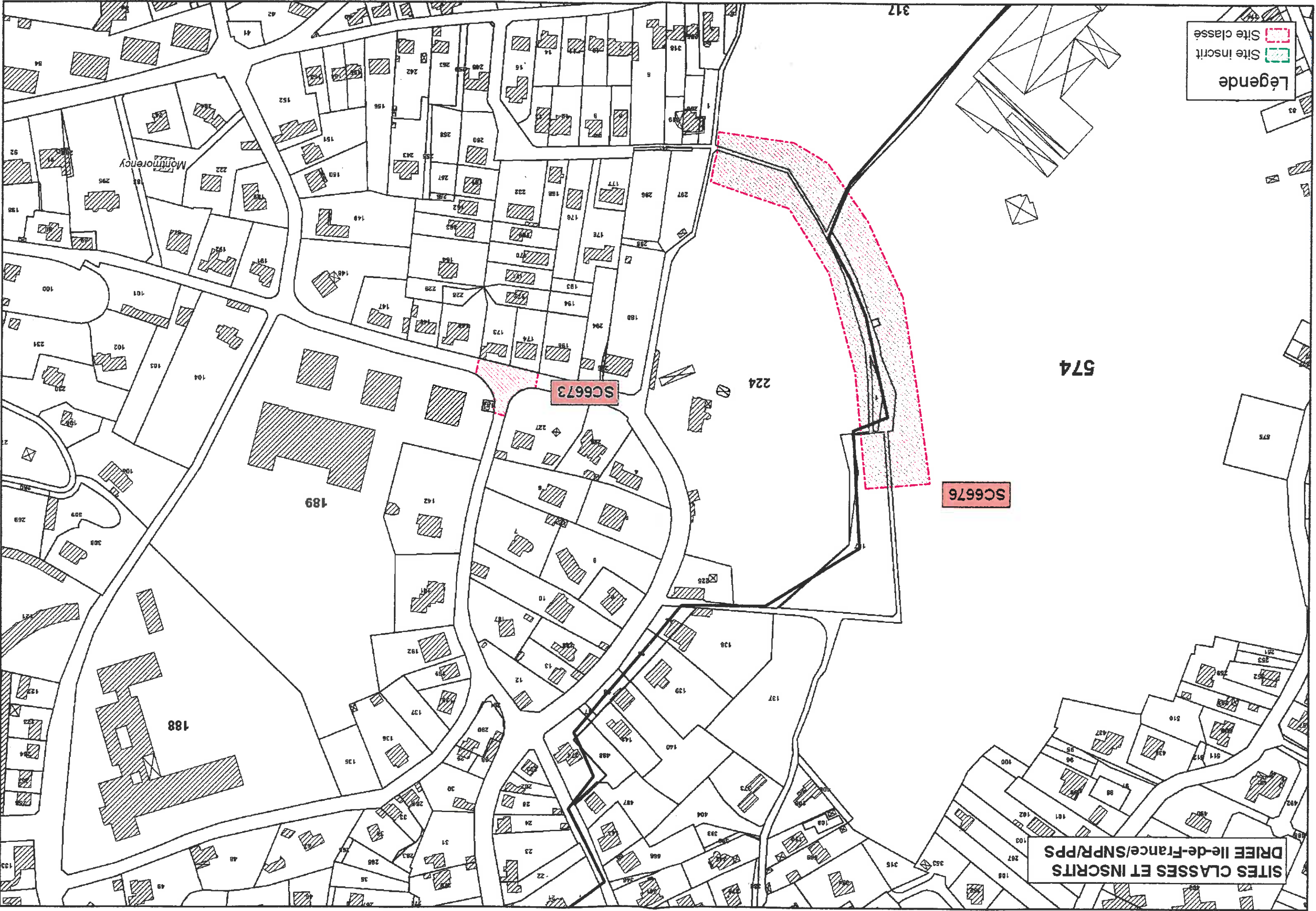
Il faut, naturellement, que cette sente demeure en son état actuel, accessible au public. Son classement, approuvé par la Commune propriétaire permettra de sauvegarder le panorama.

Cette mesure sera complétée, ultérieurement par une inscription des terrains situés très nettement en contibus, et appartenant à la commune voisine (Soisy/Montmorency). La question est d'ailleurs assez difficile à régler, parce que, dans cette zone, sont exploitées des carrières qui empiètent, par voie souterraine, sur le territoire de Montmorency.

**Légende**

- Site inscrit
- Site classé

**SITES CLASSES ET INSCRITS**  
**DRIEE Ile-de-France/SNRP/PPS**



SC6676

SC6673

574

317

224

189

188

Montmorency